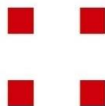


32^e Assemblée Générale annuelle ordinaire de l'ASO du 31.05.2017, 17h30, Hôtel Carlton Lausanne

Proposition des membres

Membre proposant : M. Thierry Bonjour

Proposition	Recommandations du Comité à l'intention de l'AG
<p>Proposition 1</p> <p>Constitution d'un fonds de réserve pour promouvoir, financer ou réaliser toutes actions décidées par les membres du comité pour promouvoir le métier d'organisateur, le brevet de spécialiste en Organisation d'entreprises ainsi que le diplôme [de <i>spécialiste en management des organisations</i>] d'expert-e en management de l'organisation</p>	<p>C'est l'essence même de l'association que de promouvoir les métiers pour lesquels nous proposons des formations. La situation financière de l'ASO n'est bénéficiaire que depuis 2014. La « réserve pour développement » a été alimentée grâce à ces bénéficiaires. Dotée à ce jour de CHF 15'000, elle répond à l'objectif souhaité.</p> <p>En 2016, le compte 4930 « Projets en cours » a été créé avec CHF 10'500 (dont une provision) pour travailler sur les concepts et contenus de formation du brevet fédéral, comme par exemple l'étude de relancer une classe de diplôme fédéral.</p> <p>Le Comité, dans sa séance du 9 mai 2017, pense qu'il doit pouvoir garder toute latitude dans la gestion des ressources, bien entendu dans l'esprit des statuts. Aussi s'engage-t-il, au travers des réserves et provisions, à défendre les intérêts des métiers en mettant en place de nouvelles actions en parallèle de celles de la formation.</p> <p>Le Comité propose à l'Assemblée générale de ne pas entrer en matière sur la proposition 1.</p>



Proposition	Recommandations du Comité à l'intention de l'AG
<p>Proposition 2</p> <p>Modifier l'article 10 de nos statuts comme suit :</p> <p>De : « dans la mesure du possible, la composition du Comité est représentative de l'ensemble des membres »</p> <p>A : « dans la mesure du possible la composition du comité est représentée de l'ensemble des membres avec, pour moitié au moins, des titulaires de brevet de spécialiste en Organisation d'entreprise et/ou [<i>de spécialiste</i>] d'expert en management de l'organisation avec diplôme fédéral »</p>	<p>Les membres du Comité ont, par le passé tout comme actuellement, veillé à intégrer des brevetés ou diplômés dans l'organe qu'est le Comité ainsi que ses commissions. Il y a eu sans discontinu au moins une personne ayant passé le brevet et ou le diplôme au sein du comité. Une nouvelle personne sera proposée le 31 mai 2017 à l'assemblée.</p> <p>Le Comité pense aussi que l'apport d'autres personnes avec des profils différents est enrichissant et complémentaire. Cette proposition limite le choix de personnes disponibles et volontaires.</p> <p>Le Comité n'est pas favorable à cette proposition, trop restrictive et limitante.</p>

Proposition	Recommandations du Comité à l'intention de l'AG
<p>Proposition 3</p> <p>Afin de réduire les incertitudes concernant le statut fiscal de l'association, je propose aux membres de l'assemblée générale de mandater une fiduciaire et/ou un avocat de la place selon le choix du comité afin d'analyser la possibilité de demander aux autorités cantonales une exonération fiscale de l'ASO.</p>	<p>Le Comité préavise positivement cette proposition et engagera les démarches nécessaires dans ce sens.</p>